

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alimentation et consommation : contrôles renforcés à l'occasion des fêtes de fin d'année

À l'approche des fêtes de fin d'année, période de grande consommation et de forte activité commerciale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations renforce les contrôles sur le terrain, afin de protéger au mieux la santé et les intérêts des consommateurs. Ces contrôles seront ciblés sur les produits les plus largement consommés durant les fêtes pour s'assurer que l'intense activité commerciale développée à l'approche des fêtes se déroule dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de qualité des produits.

Il s'agit de veiller notamment :

- au respect des exigences de la réglementation sanitaire en vigueur par les exploitants du secteur alimentaire (*ex. : hygiène du personnel et des manipulations, traçabilité des produits, propreté, températures de conservation, conditions de transport, dates limite de consommation, gestion des invendus...*),
- à l'information exacte et rigoureuse du consommateur (*ex. : recherche de tromperies et de falsifications, comme les dénominations erronées de poisson ou de foie gras, allégations indûment valorisantes, publicités trompeuses...*),
- au respect des règles de sécurité des « produits de Noël » : jouets, sapins, décorations (*ex. : défauts de marquage, risques liés aux éléments facilement détachables, teneurs en métaux lourds...*).

Lors de l'Opération Fin d'Année 2009, ce sont 17 050 établissements au total sur le territoire national qui ont été contrôlés.

Ces contrôles ont donné lieu à 437 procès-verbaux, 1 423 rappels de réglementation et avertissements, et 385 mesures de police administrative (mises en demeure, injonction de travaux, d'aménagements, fermetures administratives).

Contact Presse
Bureau de la communication interministérielle
et des systèmes d'information
Tél. 05.62.61.43.68
Fax. 05.62.61.47.09